



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

-
- Objet : **Préavis N° 75/2021**
concernant une demande de crédit de CHF 190'000.— TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets – 100% énergie renouvelable
- Séance : Mercredi, 6 mai 2021
- Présents : Les Municipaux André Darmon, Georges Richard et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Adrian von Wyl, excusé
-

Ce préavis concerne l'augmentation de la capacité de chauffage du CAD SA, ainsi que la mise en place d'une solution écologique et utilisant de l'énergie renouvelable. S'il est tout à fait nécessaire d'approvisionner les 26 habitations qui sont en construction sous l'église, et d'augmenter la capacité de réserve en cas de pépin avec les chaudières principales, il serait peut-être plus difficile de soutenir ce préavis d'un point de vue exclusivement financier. Mais privilégier une solution écologique durable est en ligne avec l'idée que chacun devrait faire un pas en faveur de notre environnement.

Comme le préavis l'indique clairement, il serait possible d'augmenter la capacité énergétique du CAD SA en installant une nouvelle chaudière à mazout. Cette solution coûterait CHF 140'000.— de moins à la commune que la solution proposée. Techniquement, la solution de remplacer l'actuelle chaudière à mazout de 250 kW par une nouvelle chaudière à mazout de 600 kW ferait l'affaire, et couvrirait les besoins des nouvelles habitations en proposant une puissance adéquate en cas de dysfonctionnement des chaudières principales.

Cela dit, est-ce raisonnable de continuer à installer des chaudières à mazout quand une solution utilisant de l'énergie renouvelable est disponible ? Cette question est fondamentale à l'acceptation de ce préavis. La Commission des finances a la tâche d'étudier et statuer sur les aspects financiers des préavis. Ici nous sommes dans la situation où il s'agit de soutenir une dépense supplémentaire de CHF 140'000.— pour une solution en faveur de l'environnement.

Heureusement la solution financière proposée par la Municipalité permet de viabiliser cette dépense. Depuis quelques années, la Commune alimente un fonds de réserve « énergies renouvelables » (compte 9282.13). Actuellement, ce compte présente un solde de CHF 622'814.80 et c'est en prélevant le coût des travaux dans ce fonds de réserve que la Municipalité propose de financer ce préavis. Cette solution nous semble être une proposition raisonnable.

Le préavis confirme que les bâtiments du CAD SA sont la propriété de la Commune. Dans un souci de transparence, nous avons vérifié que les lignes au libellé ambigu « Bâtiment de la chaufferie » dans le bilan et « Amortissement des bâtiments de la chaufferie » dans le compte de résultat du CAD SA (en annexe du préavis No. 70/2021) concernaient bien les gros travaux effectués et financés par le CAD SA en 2003 et non les bâtiments eux-mêmes.

Le dernier point qui nous interpelle est le coût des travaux proposés. En restant fidèle à l'aspect écologique de ce préavis, la Municipalité propose une construction en bois, plutôt qu'en béton. Le bois utilisé proviendrait des forêts communales. Si cette solution est plus chère par rapport au béton, le prix indiqué nous semble aussi un peu excessif pour la taille du bâtiment proposé. Cependant, il est peut-être possible de faire un lien avec l'article récent dans le journal La Côte (10 mai 2021) intitulé « Construction: le prix du bois flambe – Crise : Les entreprises de construction suisses sont piégées par la pénurie de bois et la hausse des prix ».

Le CAD SA devrait toucher un subside du canton d'environ CHF 40'000.—. La décision a été prise de partager ce subside entre le CAD SA et la commune, ramenant le cout total pour la Commune à CHF 170'000.—.

Par souci de transparence, nous vous rappelons que c'est la Commune qui cautionne la ligne de crédit du CAD SA auprès de l'UBS jusqu'à un montant maximum de CHF 700'000. Le CAD SA utilisera cette facilité de crédit afin de financer sa part des travaux.

En conclusion, nous soutenons ce préavis convaincu qu'il faut privilégier la solution écologique et durable. Même si cette solution n'est pas la plus économique financièrement, les fonds prévus pour ce genre de situation sont disponibles.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- 1) d'approuver la demande de crédit de CHF 190'000.— TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets – 100% énergies renouvelables,**
- 2) de financer cette dernière par la trésorerie courante,**
- 3) de prévoir son amortissement global par prélèvement sur le compte de réserve « énergies renouvelables » N° 9282.13.**

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid